



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Hausse progressive du prix du tabac à compter de l'année 2024

Question écrite n° 14827

## Texte de la question

Mme Laure Miller attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la hausse progressive du prix du tabac à compter du 1er janvier 2024 et jusqu'à l'année 2027. Chaque année, plus de 75 000 personnes décèdent à cause de la cigarette, cette dernière est la première cause de cancer évitable en France et la lutte contre sa consommation est légitime. Néanmoins, la hausse progressive du prix du tabac nuit grandement à l'activité des buralistes, commerçants de proximité indispensables à la vie des citoyens. Effectivement, la hausse susvisée à l'échelle nationale accentue la consommation tabagique des Françaises et Français dans des pays frontaliers, notamment l'Espagne, la Belgique ou Andorre. Un tiers des cigarettes fumées par les citoyens proviennent de l'étranger, cela provoque une perte des recettes pour les bureaux de tabac, pour l'État et incite progressivement à la contrebande. Il est légitime de se demander si ces augmentations sont pertinentes, compte tenu des conséquences qu'elles engendrent. Elle lui demande donc de préciser si les hausses du paquet de cigarettes seront jointes à des mesures d'accompagnement des buralistes et de lutte contre les trafics de contrebande.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Laure Miller](#)

**Circonscription :** Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Renaissance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14827

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 février 2024](#), page 733

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)